

Aff. A.

Paris, le 27 mai 2005

Monsieur Abdelwahab ABDALLAH
Ministre Conseiller
Présidence de la République
Carthage – Tunisie

00 216 71 745 119

Monsieur le Ministre,

Depuis dimanche 22 mai, Jeune Afrique / L'intelligent n°2315, (soit six jours après sa parution) est bloqué à la Douane de Tunis, les services de l'information n'ayant pas donné l'autorisation nécessaire.

Bien que l'on nous précise que la « liberté d'expression » n'est pas en cause ! (elle est non seulement tolérée mais encouragée en Tunisie), cette mesure de censure aurait pour origine l'article de Samy Ghorbal : « Avocats, le grand malaise ».


Les services de l'Ambassade de Tunisie à Paris, nous ont fait parvenir un droit de réponse.

En effet, nous avons précisé à l'ATCE que s'il y avait eu désinformation ou information erronée de notre part, le mieux était de nous envoyer un « droit de réponse » qui permettrait de rétablir les faits. Or, nous avons reçu un droit de réponse, dont le ton nous a surpris mais que nous allons publier dans le prochain numéro. A quoi va-il correspondre, puisque le journal, à ce jour, est toujours bloqué à la Douane, et que les services de l'information refusent de nous répondre.

Les lecteurs ne comprendront pas ce « droit de réponse » s'ils n'ont pas lu l'article concerné.

Je vous remercie des instructions que vous voulez bien donner pour mettre fin à cette situation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.


Danièle Ben Yahmed
Vice-Président et Directeur Général